



Le compte-rendu de réunion de chantier, établi par le Maître d'Œuvre ou son représentant, a valeur d'instruction pour toutes les observations formulées envers les entreprises. En l'absence de remarques écrites dans un délai de 8 (huit) jours ou à la réunion suivante, le présent compte-rendu sera considéré comme accepté par tous les destinataires.

N/Réf. : 10005M_18NCL096

Maître d'Ouvrage : Commune de Villebarou

Intitulé du projet : Aménagement cœur de Bourg – Tranche 2

Lieu de la réunion : Sur site

Date de la réunion : 16/10/2023

Objet de la réunion : Réunion de chantier

Prochaine réunion lundi 23 octobre 2023 à 14h00

Participants / Nom	Téléphone	E-mail	Présence (*)					Diff. du CR	Prochaine réunion (**)		
			P	A	E X	D	I		C	D	I
Maître d'ouvrage											
Commune de Villebarou	02.54.90.53.00										
M. MASSON		philippe.masson@villebarou.fr	X					X		X	
Mme BUCCELLI		laurence.buccelli@villebarou.fr	X					X		X	
M. ARNOULT	06 32 79 16 04	jerome.arnoult@villebarou.fr			X			X		X	
M. COUPPE								X		X	
Mme GATINE		infrastructures-patrimoine@villebarou.fr			X			X		X	
M. DOUSSET		amenagement-territoire@villebarou.fr	X					X		X	
Police Municipale											
M. LEFEVRE		police-municipale@villebarou.fr				X				X	
Maître d'Œuvre											
SAFEGE (VRD)	02.47.51.12.12										
M. DUCLAUD	06.74.04.58.48	benoit.duclaud@suez.com						X	X		
Mme EVEN	06.08.67.41.73	anne.even@suez.com	X							X	
Entreprises											
COLAS CENTRE OUEST : Lot 1											
M. BUISSON	06 60 10 99 16	stephane.buisson@colas.com	X					X	X		
M. AMELIN (Chef de chantier)		aurelien.amelin@colas.com						X			
M. LOISEAU	06 61 38 25 25	cedric.loiseau@colas.com						X	X		
M. VERMET		nicolas.vermet@colas.com						X			
M. MULLER		jeanfrancois.muller@colas.com									
ESVIA											
M. CHEVALIER		r.chevalier@esvia.fr				X		X			
GEOSPORT											
M. NKONGO	06 62 10 48 31	geosport@wanadoo.fr				X					



INFORMATIONS / ACTIONS

QUI

QUAND

1. OBSERVATIONS SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Colclair : Contrairement à ce qui était indiqué, la Commune n'accepte pas d'attendre pendant 2 à 3 mois l'évolution du Colclair. Elle souhaite qu'il soit refait le plus rapidement possible en octobre.

2. AVANCEMENT DES TRAVAUX

Plateau surélevé fait

Marquage au sol fait : reste notamment logos 30 et dents de requin et zone déchets

Engazonnement fait sur une partie

3. SITUATION ADMINISTRATIVE

- Réunions hebdomadaires : tous les lundis à 14h (sauf exception).
- Toutes les situations devront être déposées sur Chorus Pro.

COLAS

4. COORDINATION, OBSERVATIONS, DECISIONS

- Rappels sur la conduite du chantier :
 - Nettoyer les voies empruntées par les véhicules de chantier aussi régulièrement que jugé nécessaire par le MOE ou MOA.
 - Laisser un accès permanent aux riverains.
 - Implantations (traçage à la bombe, cordeau, ...) à réaliser plusieurs jours à l'avance afin de permettre à chacun de constater de visu les travaux à réaliser et si nécessaire y apporter des modifications.
 - Bien baliser les zones de danger (muret...) de jour comme de nuit (éléments réfléchissants, ...).
 - En cas de difficulté (imprévu, riverain mécontent, ...), les entreprises doivent en premier lieu contacter un représentant de la mairie et / ou le maître d'œuvre.
- Potelets
 - La Commune souhaite des potelets boule noir et blanc comme existant. **Les potelets commandés ont un diamètre de 110, la commune souhaite le même diamètre que celui des autres rues de la commune. Monsieur Buisson contactera son fournisseur**
 - **Potelets boules : ne pas mettre les 4 au niveau du passage piéton de la Rue de la Closière**
 - **Potelet bois : en ajouter un sur le cheminement piéton/ cycle au niveau des boîtes à lettres en alignement avec le mat d'éclairage de la rue de la Closière**
 - **Les bandes rétroréfléchissantes doivent être mises sur l'ensemble des potelets bois**
 - **Certains raccords au niveau des potelets bois sont peu esthétiques.**

COLAS

COLAS

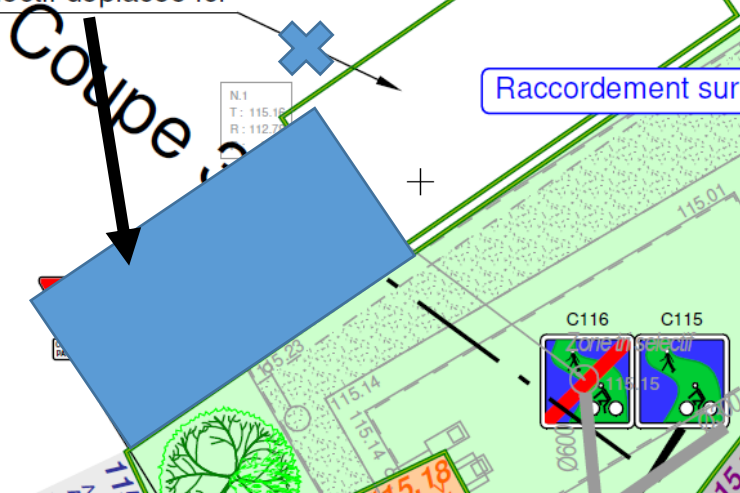
COLAS

COLAS



Un marquage sera mis autour des containers et non une bordure. Il sera également mis un zébra devant les containers pour empêcher le stationnement. La zone est déplacée (validé par la commune).

le tri sélectif déplacée ici



Geosport indique que la plantation des arbres devrait avoir lieu en novembre/décembre.

Agglopolys précise qu'il faut raccorder le plus de voirie possible à la noue. La Commune précise qu'elle ne souhaite pas que le riverain soit de nouveau inondé. La grille de la rue de la poste est raccordée à la noue. La grille de la rue des Perrières sera raccordée également. FAIT Mettre petit merlon de moins de 50 cm le long de la clôture de M. Huard (pas au niveau du pignon) pour éviter les inondations FAIT et rehausser la grille (surverse) de 9 cm. **FAIT**

Rue des perrières : l'aménagement est prolongé de 8 m (uniquement trottoirs des deux côtés). La Commune souhaite que certaines épaufrures sur les bordures soient rebouchées **FAIT**

Reprendre joints de caniveaux au niveau de la grille de la rue de la poste **et au niveau des bandes podotactiles de la rue de la Closière**

Remettre en place la BAC dans l'espace vert

Au niveau des autres boîtes à lettres, la Commune demande un devis à COLAS pour déplacer les boîtes à lettres. Le panneau voie verte qui vient d'être posé sera déplacé juste avant les boîtes aux lettres.

Voie agricole : déposer la bordure à droite de la rue de la closière pour former un caniveau (plus facilement franchissable).

Emplacement anciens jeux : La Commune aurait souhaité qu'il y ait un petit modelé de terrain comme prévu sur le plan d'EXE. La Commune envisage de mettre des plantations dans le virage pour diminuer la visibilité.



Logo 30 au sol : un au niveau de la rue de la Croix Collinet devant les rosiers et un sur la rue des Perrières sur l'enrobé neuf (en limite entre l'enrobé neuf et l'enrobé existant)

Panneaux début et fin de zone 30 :

- Les panneaux début et fin de zone 30 qui avaient été mis devant les services techniques sont à remettre à leur place Rue des lions
- Rue des Perrières : mettre deux panneaux (fournis par les services techniques) au niveau des poteaux de la photo ci-dessous



Colclair : Les différences de couleurs au niveau du Colclair sont toujours existantes et d'autres (taches plus foncées) sont apparues au niveau de la piste après les acodrains et sur celle avec le poteau incendie.

La Commune ne peut pas accepter le matériau en l'état. Elle souhaite qu'il soit refait le plus rapidement possible en octobre.

La Commune et le maître d'Œuvre demandent à COLAS de se prononcer avant la fin de la semaine sur ce sujet

De plus la Commune signale que des traces noires sont constatées sur le Colclair. Elle souhaiterait que les traces soient enlevées.

Devant M. et Mme DROUET, COLAS fera un devis pour terminer le trottoir (en calcaire) jusqu'au poteau

Sur le plateau mettre deux tampons neufs.

COLAS



Changer une bouche à clé abimée au niveau du plateau.

La haie située devant les conteneurs déchets a été enlevée par erreur.
COLAS replantera une haie à sa charge.

5. QUESTIONS

- Sans Objet.

6. CONTROLES TECHNIQUES

7. HYGIENE – SECURITE

- PPSPS à faire, y compris sous-traitants éventuels.

8. PLANIFICATION / PLANNING

9. DOCUMENTATION / PLANS

La facturation d'octobre doit être adressée avant le 25/10 (date donnée par la commune ce jour)


10. DIVERS

- Sans objet.

11. INTEMPERIES

- Sans objet.

Rédigé le 17/10/2023

Rédacteur	Nom : Anne EVEN	Signature : 
------------------	-----------------	---

SAFEGE
SAS au capital de 2 625 040 €
Agence Régionale Centre Loire
7 et 9 rue du Luxembourg - BP 37167
37071 TOURS CEDEX 2
Tel. : 02.47.51.12.12
Mail : tours@safège.fr
Siret : 542 021 829 00412 - APE 7112B